

CALENDRIER DES OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES DU MOIS DE OCTOBRE 2023.			
DATES	IMPOTS – TAXES/COTISATIONS/DECLARATIONS/OBLIGATIONS	SOMMES A PAYER/TAUX/DOCUMENTS A FOURNIR	FORMALITES
Au plus tard le 10	RAC :Redevance Audiovisuelle et Cinématographique	Paiement d'une contribution fixe de 1500 F CFA par abonné	TD 17
Au plus tard le 15	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)	Prélèvements effectués conformément au barème sur les salaires du mois de Septembre (Les taux d'imposition vont de 5 % à 35 %)	ID 10
	Taxe complémentaire sur les salaires (TCS)	5% de la base TCS après déduction de 150.000 F CFA sur les salaires du mois de Septembre.	ID 17
	Fond National de l'Habitat (FNH)	2% de la base CNSS des salaires du mois de Septembre	
	RAS: Précompte Forestier	5% sur le montant des ventes de grumes (1ère zone); 2,5% pour les autres zones et 1,5% en cas de fermage	ID 17
	RAS : Retenue à la source sur les rémunérations versées aux prestataires non assujettis à la TVA (précompte IRPP)	9,5% des sommes versées aux prestataires durant le mois de Septembre.	ID 18
	RAS: Retenue à la source sur les paiements de prestations étrangères	20% du montant brut des sommes versées au mois de Septembre à des entreprises non résidentes pour des prestations réalisées au Gabon.	ID 27
	RAS : Retenue à la source sur les gains versés aux gagnants de jeux de hasard par les personnes assujetties à l'IS et à l'IRPP dans la catégorie des BIC ou des BNC (précompte IRPP)	15% à prélever sur les sommes constitutives de gains supérieurs à 2 000 000 et versées aux gagnants de jeux de hasard	Non disponible
	Retenue à la source par les bénéficiaires de prestation de mise à disposition de personnels étrangers par des sociétés non résidentes.	En l'absence de précisions sur le détail des rémunérations versées , 35% du montant global stipulé au titre des salaires et autres revenus imposables.	ID 27
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)	0,5% de la masse salariale du mois de Septembre plafonné à 1 500 000/mois et par salarié.	ID 28
	Précompte IRPP sur les Revenus Fonciers	5% du montant brut hors taxes des loyers encaissés au mois de Septembre.	ID31
Taxe sur les Contrats d'assurances.	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois de Septembre. taux 5%, 8%, ou 30% en fonction du contrat d'assurance.	TD 04	
Au plus tard le 20	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	Taux général 18% , taux réduit 10% : production et vente de certains produits, taux réduit de 5% : production et vente de certains produits, taux 0% : export et transports internationaux.	CA 01
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	1% de la base d'imposition du mois de Septembre déterminée comme en matière de TVA, à l'exclusion des services directement liés aux activités minières et pétrolières	ID 01
	Taxe sur les jeux de hasard	8% des sommes engagées sur les jeux	TD 07
	Taxe sur les transferts de fonds	1,5% du montant des fonds à transférer au mois de Septembre, à l'exclusion des frais annexes et des commissions supportées par le donneur d'ordre.	TD 09
	Taxe de solidarité sur les billets d'avion	1.350 F CFA par billet vendus dans le mois de Septembre (classes affaires et premières classes).	TD 11
	Taxe sur les véhicules de luxe	Concerne les véhicules dont la puissance fiscale est supérieure à 10 cheval fiscal comme suit: - véhicule neufs de moins de 5 ans: 20 000 à CFA par cheval fiscal supplémentaire; -véhicule de plus de 5 ans: 30 000FCFA par cheval fiscal supplémentaire.	TD14
	Taxe sur les immatriculations personnalisées des véhicules terrestres à moteur	1 000 000 FCFA pour trois (3) caractères, chaque caractère supplémentaire donne lieu au paiement de 500 000 FCFA	TD 15
	Contribution pour les Ordures Ménagères	7% du montant hors taxes de la facture d'électricité	TD 16
	Taxe sur les retraits	Concerne tout retrait d'un montant supérieur à 5 millions. Cette taxe est égale à 2% du montant hors taxe de la somme retirée.	TD 20
	Redevance passager	Sur les vols internationaux à destination ou en partance du Gabon d'une durée excédant deux heures : - Soixante-cinq mille cinq cent quatre vingt seize (65 596) Francs CFA par passager de première classe ; - Trente-neuf mille trois cent cinquante sept (39 357) Francs CFA par passager de classe affaires ; - Trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (32 798) Francs CFA par passager de classe économique. Sur les vols internationaux à destination ou en partance du Gabon d'une durée inférieure à deux heures : - Quarante-deux-mille-six-cent-trente-huit (42 638) Francs CFA par passager de première classe; - Trente-deux-mille-sept-cent-quatre-vingt-dix-huit (32 798) Francs CFA par passager de classe affaires; - Vingt-six-mille-deux-cent-trente-neuf (26 239) Francs CFA par passager de classe économique.Sur les vols intérieurs : six mille cinq-cent-soixante (6 560) Francs CFA par passager.	TD 21
Au plus tard le 25	Redevance d'usure de la route	Supercarburant : 53,20% FCFA par litre vendu dans le mois de Septembre ; Gasoil : 48,08 F CFA par litre vendu dans le mois de Septembre; Pétrole lampant : 24,541 F CFA par litre vendu dans le mois de Septembre.	TD 05
	Taxe Municipale sur les carburants	Les tarifs de la taxe municipale sur les carburants sont définis périodiquement par les structures des prix des carburants et des gaz.	TD 06
	Taxe de consommation sur le Gaz Butane	21.468,78 FCFA la tonne de gaz vendue au mois de Septembre.	TD 12
Au plus tard le 30	Déclaration Trimestrielle des salaires (DTS) CNSS	Dépôt des relevés nominatifs des salaires et paiement des cotisations du trimestre précédent dont 16% de part patronale et 2,5% de part salariale	Déclaration spéciale CNSS Chèque certifié, virement swift ou espèces
	Déclaration Trimestrielle des salaires (DTS) CNAMGS	Dépôt des relevés nominatifs des salaires et paiement des cotisations du trimestre précédent dont 4,1% de part patronale et 2% de part salariale	Déclaration spéciale CNAMGS Chèque certifié, virement swift ou espèces
Au 30 au plus tard Si la mise en paiement des dividendes a eu lieu le 1er Octobre 2023	Revenus de Capitaux Mobiliers (IRCM)	Retenue à la source: - Personne physique : 20% -Personne morale : 20% -Intérêts de bons de caisse émis par les banques : 15% - Revenus des obligations à échéance d'au moins 5 ans émises au gabon : 10% -Régime des sociétés mères et filiales: 10% -Régime des Succursales: 20% (10% en cas de convention fiscale avec le Gabon).	ID 11 et ID 11bis Copie du PV de l'AG, Etat de distributions, Chèque certifié, virement swift ou espèces.